



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-51838>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **25-51838**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-18634

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 17/02/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : commune de Chatillon

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21920020100016

Ville : Chatillon

Code postal : 92320

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 92

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Capture, ramassage, transport des animaux errants ou morts sur le domaine public non bâti et leur accueil en fourrière animale pour la commune de Châtillon (92320)

Code CPV principal - Descripteur principal : 85210000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Capture, ramassage, transport des animaux errants ou morts sur le domaine public non bâti et leur accueil en fourrière animale pour la commune de Châtillon (92320)

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Société SACPA ; 12, Place Gambetta - 47 700 CASTELJALOUX ; a.chazal@sacpa.fr ; 05.53.89.60.59 ;

Siret : 393 455 316 00470 Date de notification 10/04/2025 - Prix forfaitaire : Montant de l'offre de

l'attributaire : 94 884,68 euros HT sur la durée totale du marché (reconductions incluses) Le contrat peut être consulté à la Mairie de Châtillon - centre administratif - 79 rue Pierre Sépard - 92320

Châtillon du lundi au vendredi - horaires : 9h-12h /14h-17h - marches-publics@chatillon92.fr Voies de

recours : *Un référé contractuel (articles L551-13 et suivants du code de justice administrative) au plus

tard le 31ème jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat *Un recours de pleine

juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en

sont divisibles dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-Et-Garonne, n°358994)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/05/2025